

2. Budget prévisionnel de l'association

Exercice 2021

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	30 000	70 total participations	15000
Prestations de services	15000		
Achats matières et fournitures	15000	74- Subventions d'exploitation²	463 000
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	64 000	- ACSE	40000
Locations	40000	-	
Entretien et réparation	22000	Région(s) : CRIF	
Assurance	2000	-	
Documentation		Département(s) : DASES DDCT La Pl des Fam et P toi là DFPE la pl des fam DJS	210 000 8000 2000 3000
62 - Autres services extérieurs	40000	- DPVI	20000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	27 000	- DJS – GIP ou DFPE	35000
Publicité, publication	10 000	-	
Déplacements, missions	2 000	Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Services bancaires, autres	1000	Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes	8000	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- CAF	145 000
Autres impôts et taxes	8000	Fonds européens	
64- Charges de personnel	340 000	-	
Rémunération des personnels	233 000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	100 000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	10 000	Aides privées	8000
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles	1000	76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	5000	78 – Reprises sur amortissements et provisions	5000
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres - provisions			
TOTAL DES CHARGES	491 000	TOTAL DES PRODUITS	491 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	488 000	TOTAL	488 000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

